Nouvelles d'Europe. Mai 2011. N° 1119

L'énergie nucléaire mise en cause en Europe

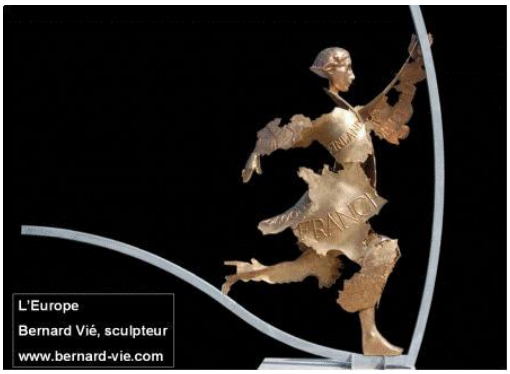

François Vié. Chronique hebdomadaire d'actualité sur l'Union européenne. Diffusion sur Radio PFM (99.9) lundi à 11h, mardi à 14h, mercredi à 6h 45, jeudi à 8h et vendredi à 9h. Les chroniques peuvent être écoutées et lues sur **nouvellesdeurope.com**

La catastrophe de Fukushima relance le débat sur l'énergie nucléaire en Europe.
153 réacteurs sont en activité dans l'Union européenne. 16 pays de l'Union disposent de centrales nucléaires. 3 d'entre eux sont engagés dans un processus de sortie du nucléaire (Allemagne, Suède, Espagne).

Les réactions à la catastrophe ont été d'abord nationales : en Allemagne, Angela Merkel a annoncé l'arrêt immédiat de 7 réacteurs les plus anciens du pays et un moratoire sur l'application d'une loi de prolongation de la durée de vie des centrales. La Suisse suspend ses projets. En Italie, un ministre appelle à une pause dans le processus de retour à l'énergie nucléaire.

Le 17 mars, le premier ministre autrichien et le président du Parti social-démocrate allemand ont annoncé le lancement d'une procédure d'initiative citoyenne pour la sortie du nucléaire en Europe.

Du fait de l'extension géographique des dégâts que peut occasionner une catastrophe nucléaire, les Européens sont condamnés à examiner ensemble les questions de sécurité des centrales. Déjà l'Autriche, fortement opposée à cette énergie, conteste des projets voisins slovène et slovaque. La Belgique s'inquiète des centrales françaises et néerlandaises. La Bulgarie s'élève contre un projet russe, la Lituanie contre un projet de centrale biélorusse situé à 50 km de sa capitale.

L'Union européenne a pris en compte le problème lors des élargissements à l'Est. Trois pays ont dû fermer des centrales à la demande de l'Union lors de leur adhésion (Lituanie, Slovaquie, Bulgarie). L'Europe a payé l'essentiel des mesures de réhabilitation du site de Tchernobyl, bien que la question du financement d'une deuxième enceinte de confinement ne soit pas encore résolue.

Dans l'immédiat, les 27 pays de l'Union sont en discussion pour faire un diagnostic de la sécurité des centrales. L'Association des autorités de sureté nucléaire des pays de l'Europe de l'Ouest, la Wenra, doit établir le cahier des charges de ces vérifications, dont le principe sera d'envisager des catastrophes naturelles ou des défaillances des installations, allant au-delà de celles prises en compte lors de la conception des centrales. Nous n'en sommes toutefois pas encore à envisager une régulation unifiée à l'échelle européenne. Les résultats seront contrôlés par chaque régulateur national. Surtout il n'y a pas accord sur les conséquences à tirer d'un éventuel constat de non-résistance aux tests de sécurité. La décision de fermeture éventuelle restera aux Etats.

Depuis 1957 l'Europe dispose d'une politique commune du nucléaire. Euratom (ou Communauté européenne de l'énergie atomique) a été créé en 1957. A l'origine, il s'agissait de favoriser le développement de l'énergie nucléaire. Ses activités se sont limitées à la construction de quatre centres de recherche et de cinq centrales nucléaires. Son projet actuel majeur est la participation au réacteur à fusion international ITER. Une directive européenne a par ailleurs été élaborée en 2009 sur la surveillance des installations nucléaires.

Une action commune des Etats européens est indispensable, non seulement pour des raisons de sécurité, mais aussi de politique énergétique et de lutte contre le changement climatique : modification du bouquet énergétique, recherche, efficacité énergétique, sécurité des approvisionnements. L'alerte Fukushima lui donne l'occasion de repenser sa politique énergétique.